

NOTE BIO COM (73) DE AUX BUREAUX NATIONAUX

CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIR. GEN. DG I ET X -

REUNION DE LA COMMISSION

-----

AU COURS DE SA REUNION D'HIER, LA COMMISSION A ENTAME LA DEUXIEME PHASE DE SES TRAVAUX DESTINES A METTRE EN OEUVRE LES RESOLUTIONS DU SOMMET DE PARIS. LA PREMIERE PHASE QUI S'ETAIT ACHEVEE EN MAI DERNIER, AVAIT CONDUIT A L'ADOPTION ET A L'ENVOI AU CONSEIL D'UNE SERIE DE MEMORANDUMS OU DE PROGRAMMES D'ACTION DEMANDES PAR LE SOMMET SUR LES GRANDES POLITIQUES A MENER PAR LA COMMUNAUTE.

LA COMMISSION ENTEND MAINTENANT ETABLIR DANS LA LIGNE DE SES MEMORANDUMS DES PROPOSITIONS DETAILLEES DANS LES FORMES DU TRAITE EN SORTIE QUE LE CONSEIL PUISSE ARRETER LES DECISIONS NECESSAIRES AVANT LA FIN DE 1973.

APPLIQUANT LA METHODE DE TRAVAIL PRECONISEE PAR LE PRESIDENT ORTOLI, LA COMMISSION A TENU DES DEBATS D'ORIENTATION SUR TROIS GRANDES QUESTIONS.

M. HAFERKAMP A PRESENTE LES GRANDES LIGNES DE LA COMMUNICATION QUE LA COMMISSION DOIT FAIRE AU CONSEIL AVANT LA FIN JUIN SUR LA MISE EN COMMUN PROGRESSIVE DES RESERVES DES ETATS MEMBRES ET LE RENFORCEMENT DU CONCOURS MONETAIRE A COURT TERME, MESURES QUI PEUVENT ETRE D'UNE IMPORTANCE CONSIDERABLE POUR LE RETOUR A UNE MEILLEUR UNITE MONETAIRE DES NEUF. DANS LA LIGNE DES PROPOSITIONS QUE LA COMMISSION AVAIT DEJA PRESENTEES AU COURS DE LA CRISE MONETAIRE DE MARS DERNIER, M. HAFERKAMP ENVISAGE D'AFFECTER AU FONDS DE COOPERATION MONETAIRE UNE PART CROISSANTE DES RESERVES DES ETATS MEMBRES, ETANT DONNE QU'AU MOMENT OU L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE SERA COMPLETEMENT REALISEE (OBJECTIF 1980), LA TOTALITE DES RESERVES DES NEUF DEVRAIT ETRE DEVENUE COMMUNAUTAIRE. COORELATIVEMENT, LES FACILITES DE CREDIT MULTILATERALES A COURT TERME ACTUELLEMENT DISPONIBLES ENTRE LES BANQUES CENTRALES (DE L'ORDRE D'UN MILLIARD ET DEMI D'UC), DEVRAIT ETRE SUBSTANTIELLEMENT ACCRUES. LA COMMISSION COMPTE ARRETER DEFINITIVEMENT SA COMMUNICATION AU CONSEIL A SA REUNION DU 27 JUIN.

M. THOMSON A FAIT LE POINT DE LA PREPARATION DU REGLEMENT INSTITUANT LE FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL. LA COMMISSION A EXAMINE EN PARTICULIER LES CRITERES DESTINES A IDENTIFIER LES REGIONS A AIDER PARTICULIEREMENT SUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE ET LES DIVERSES METHODES POSSIBLES POUR LA GESTION DU FONDS. LE PARLEMENT EUROPEEN DOIT DONNER SON AVIS SUR LE MEMORANDUM QUE LA COMMISSION LUI AVAIT TRANSMIS EN MAI DERNIER . LA COMMISSION ADOPTEJA ENSUITE VERS LA MI-JUILLET SA PROPOSITION DE REGLEMENT.

M. SIMONET A PRESENTE UNE PROPOSITION DE DIRECTIVES INSTITUANT UNE ASSIETTE UNIFORME POUR L'APPLICATION DE LA TAXE A LA VALEUR AJOUTEE. L'APPLICATION DE CETTE DIRECTIVE CONDUIRA A L'HARMONISATION DES BASES D'IMPOSITION DE LA TVA DANS TOUS LES ETATS MEMBRES, CONDITION POUR LA MISE EN PLACE COMPLETE DU SYSTEME DES RESSOURCES PROPRES, UNE PARTIE DE CES RESSOURCES DEVANT VENIR D'UNE FRACTION DE LA TVA AFFECTEE AU BUDGET DE LA COMMUNAUTE.

LA COMMISSION A ARRETE SES ORIENTATIONS SUR LES POINTS LES PLUS IMPORTANTS DU PROJET DE DIRECTIVE (MODE D'IMPOSITION DES ENTREPRISES AGRICOLES ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET MESURES PARTICULIERE DE TRANSITION POUR LES PAYS APPLIQUANT ACTUELLEMENT UN DROIT ZERO DE LA TVA POUR UN CERTAIN NOMBRE DE PRODUITS) LE TEXTE DE LA PROPOSITION SERA MIS AU POINT SUR LA BASE DE CES ORIENTATIONS POUR ETRE ADOPTE A LA PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION, MERCREDI ET JEUDI PROCHAINS.

AMITIES

B. OLIVI